

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE. — Conférence pédagogique. — ACTES OFFICIELS : Nomination de commissaire d'écoles. — Délimitations de municipalités — Bureau des examinateurs catholiques de Québec. — Bureau des examinateurs catholiques de Montréal. — Circulaire du Surintendant de l'Instruction Publique concernant la fête des arbres. — PÉDAGOGIE : Petit cours d'économie politique : Le Parlement provincial, II, l'Assemblée législative, (suite.) — Mission de l'instituteur. — Compte-rendu de la quatre-vingt-quatorzième conférence de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques Cartier, Montréal, tenue le 29 janvier 1892. — Notes astronomiques. — Histoire Sainte, VII^e leçon. — PARTIE PRATIQUE : I, Dictées : La marée — Le moqueur. — II, Dictée : Les vitres. — III, Dictée : Phosphorescence de la mer. — Exercices de rédaction. — Arithmétique : Problèmes. — Divers : Poésie : L'ange et l'enfant. — Petite revue.

Conférence pédagogique

La cent-deuxième réunion des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval sera tenue samedi, le 28 mai courant, dans une des salles de l'école normale, à l'Université Laval.

La séance commencera à 9 $\frac{1}{2}$ précises. Prière de se rendre pour le commencement de la conférence.

Voici l'ordre du jour : *Comment doit se donner l'instruction religieuse à l'école*, M. N. Lacasse. — *De l'enseignement de l'histoire*

à l'école primaire, M. Z. Dubeau. — *La discipline*, M. O. Pagé. — Sujet libre : *Des exercices de rédaction à l'école*.

Tous les membres de l'association sont invités à prendre part à la discussion. Chacun devra donc se faire un devoir d'étudier l'un des sujets ci-dessus indiqués.

Par ordre,

C. J. MAGNAN,

Secrétaire.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 6 avril dernier (1892), de nommer M. Jean-Baptiste Nadeau, syndic d'écoles pour la municipalité de Dudswell, comté de Wolfe, en remplacement de M. Joachim Brabant, qui a quitté la municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 6 avril dernier (1892) de détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Hyacinthe, comté de Saint-Hyacinthe, les lots Nos. 1319, 1320 et 1321, du plan cadastral de la paroisse de Saint-Hyacinthe, et les annexer pour les fins scolaires, à la paroisse de Saint-Barnabé, dans le même comté.

Cette annexion ne prendra effet que le 1^{er} juillet prochain (1892).

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 1^{er} avril dernier (1892), de détacher de la municipalité de Cloridorme, comté de Gaspé, les lots Nos.

67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75 et 76, tous situés dans le premier rang de Saint-Yvon; borné au fleuve Saint-Laurent et à la deuxième concession, et ériger ce territoire en municipalité se faire distincte, sous le nom de "Saint-Yvon".

Cette érection ne prendra effet que le premier juillet prochain (1892).

Bureau des examinateurs catholiques de Québec

Session tenue le 8 et le 9 mars 1892

MEMBRES DU BUREAU : — MM. les abbés Th. G. Rouleau, président; F. Faguy et L. Lindsay, prêtres; MM. F.-X. Toussaint, C. Dufresne, Jos. Prémont et M. O'Ryan.

BREVETS POUR ÉCOLE MODÈLE

1° *Avec distinction* : Mlles Marie-Alma Bédard, fr.; Margaret Johanna Doyle, anglais; Mary-Théoline Michaud, fr.

2° *Satisfaisant* : Mlles Elmira-Adella Bourret, fr.; Louise-Aimée Clontier, fr.; Marie-Evelina Dubuc, fr.; Céline-Frédérine Hamel, fr.; Marie-Clair Hamel, fr.; Marianne-Regina Jacques, fr.; Joséphine-Delphine Servais, fr.; Cléopâtre-Exaurée Sylvain, fr.; Anna-Obéline Tardif, fr.

BREVETS POUR ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

1° *Avec grande distinction* : Mlles Marie-Hélène Dorval, fr.; Elodie-Zéphirine Laverdière, fr.

2° *Avec distinction* : Mlles Phil.-Clara Bélangier, fr.; Cécile-Mathilde Coulombe, fr.; Marie-Atala Gagnon, fr. et ang.; Marie-Eva Lambert, fr.; Marie-Auny Martineau, fr.; Marie-Eugénie Morisset, fr.; M. Philomène Plamondon, fr.

3. *Satisfaisant* : Mlles Corinne-Léda Belanger, fr.; Marie-Adéline Blais, ang.; Emélie-Antoinette Bolduc, fr.; Elizabeth Conroy, ang.; Mary-Margaret Dufy, ang.; Marie-Léa Gingras, fr.; M.-Lise-Rebecca Laparé, fr.; Marie-Joséphine Laverdière, fr.; Marie-Aline Loquell, fr.; Joséphine-Ernestine Méthot, fr. et ang.; Alphonsine Pelletier, fr.; Marie-Emélie Rhéaume, fr.; Anna-Emma Roberge, fr.; Pétronille Rochette, fr.; Georgiana R.-de-Lima Rouillard, fr.; Marie-Anne Savary, fr.; M.-Céclie-Caroline Trachy, fr.; Marie-Mathilde Veer, fr.

Résumé

Nombre de jours de réunion	2
Nombre de candidats examinés . . .	48
Nombre de candidats refusés	9
Nombre d'instituteurs admis	0
Nombre d'institutrices admises . . .	30

Bureau des examinateurs catholiques de Montréal

SÉANCE DU 8 MARS 1892

Membres du Bureau :

MM. U.-É. Archambault, président;
l'abbé J. Quinlivan, vice-président;
J.-G.-W. McGown, inspecteur d'écoles;
l'abbé J.-W. Duckett,
l'abbé A. Archambeault,
W. Fahey,
A.-D. Lacroix, secrétaire.

Candidats Brevetés

ÉCOLE MODÈLE

Note : <i>Avec distinction</i> :	
Delles Johanna Murphy,	anglais.
Margaret McAnally,	do
Zéphirine St-Germain	français
Marie Amanda Alma Coutu,	do
Marie Elizabeth Filiatrault,	do
Marie Albina Lamoureux,	do
Albertine Roch,	do

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Note : <i>Avec distinction</i> .	
M. Charles Constant Borleteau,	français
Delles Marie Albina Doray,	do
Marie Céline Simard,	do
Alice Taillefer,	do
Marie Pamela Paiement,	do
Marie Elmire Ida Masse,	do
Malvina Dufort,	do
Blandine Legrand,	do
Eveline Dupuis,	do
Marie Victoria Duquette,	do
Marie Jane McDonnell,	anglais

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Note : *D'une manière satisfaisante.*

Delles Alexina Cardinal,	français
Exilda Valiquette,	do
Noémi Brault,	do
Marie Alzire Lecavalier,	do
Marie Alphonsine L'Euey,	do
Marie-Louise Albina Presseau,	do
Albina Leblanc,	do
A. Zélia St-Jacques,	do
Joséphine Normandeau,	do

	Candidats qui ont réussi	Candidats qui ont failli.	Total
Ecole Modèle	7	0	7
Ecole Élémentaire	20	5	25
	27	5	32

Circulaire du Surintendant de l'Instruction Publique

CONCERNANT LA FÊTE DES ARBRES

Le département de l'Instruction publique nous communique la circulaire suivante :

Aux commissaires et syndics d'écoles et aux instituteurs et institutrices, au sujet de la plantation des arbres

Québec, 16 avril 1892.

Messieurs

Par proclamation de son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le jour de la *plantation des arbres* a été fixé cette année au 3 mai prochain pour la division ouest de la Province, et au 20 du même mois pour la division est *

* La division ouest de la Province comprend les comtés d'Argenteuil, Bagot, Beauharnois, Berthier, Brome, Chambly, Châteauguay, Compton, Deux-Montagnes, Drummond, Hochelaga, Huntingdon, Iberville, Jacques-Cartier, Joliette, Laprairie, L'Assomption, Laval, Maskinongé, Missisquoi, Montcalm, Montréal, Napierville, Ottawa, Pontiac, Richelieu, Richmond, Rouville, Shefford, Saerbrooke, Soulanges, Stanstead, Saint-Hyacinthe,

A ce sujet, je désire vous rappeler que le Conseil de l'Instruction publique, à une séance tenue le 2 février 1892, a adopté une résolution par laquelle "il recommande à toutes les écoles et maisons d'éducation subventionnées par le gouvernement d'accorder un congé le jour qui sera fixé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur pour la plantation des arbres, ce congé devant être employé par les élèves à transporter des arbres forestiers ou fruitiers sur les terrains appartenant à ces écoles ou maisons d'éducation, ou sur tout autre terrain qui sera jugé favorable."

C'est aussi le désir du gouvernement et du Conseil d'Agriculture que la population scolaire prenne une part active à ce mouvement et que la jeunesse de notre pays comprenne bien toute la valeur et l'utilité de nos bois et les avantages que notre Province devra retirer de la plantation des arbres et de leur entretien, si cette culture se généralise comme elle le devrait.

Je vous invite donc, MM. les commissaires et syndics d'écoles, à faire tout en votre pouvoir pour que le jour fixé pour la plantation des arbres dans votre municipalité soit célébré avec autant d'éclat que possible. Vous proclamerez un congé général pour les écoles sous votre contrôle, qui devra être employé par les instituteurs ou institutrices et par leurs élèves à planter des arbres sur l'emplacement de leur école, ou à tout autre endroit convenable.

A quels résultats merveilleux n'arriverions-nous pas dans un temps relativement rappro-

Saint-Jean, Saint-Maurice, Terrebonne. Trois-Rivières, Vaudreuil, Vercheres et Yamaska.

La division est comprend les comtés de Beauce, Bellechasse, Bonaventure, Champlain, Charlevoix, Chicoutimi, Saguenay, Lac Saint-Jean, Dorchester, Arthabaska, Gaspé, Kamouraska, Lévis, L'Islet, Lotbinière, Matane, Mégantic, Montmagny, Montmorency, Nicolet, Portneuf, Québec (cité), Québec (comté), Saint-Sauveur, Wolfe, Rimouski et Témiscouata.

ché si, tous les ans, chaque élève de notre école plantait un arbre dont il se serait intéressé dans la suite à prendre un soin particulier? Il est désirable que cette louable coutume s'introduise partout et j'espère que vous l'encouragerez.

Dans une circulaire antérieure, je donnais quelques conseils aux instituteurs et institutrices que je crois à propos de répéter ici :

“ Les instituteurs devront préparer leurs élèves à la célébration du jour indiqué pour la plantation des arbres en leur donnant quelques notions sur la valeur et la beauté des arbres. Ils devront s'appliquer à leur faire comprendre que, tout en embellissant les terrains qui environnent l'école ou leurs maisons et le bord des chemins, les arbres absorbent les émanations délétères qui s'exhalent du sol ou des habitations. Ils leur expliqueront l'influence que les arbres exercent sur le climat, le sol, l'atmosphère; comme ils contribuent, en régularisant le cours des ruisseaux et des rivières, à conserver l'approvisionnement de l'eau et à prévenir les inondations. Les élèves ainsi renseignés comprendront l'importance qu'il y a d'augmenter le nombre des arbres près des habitations: ils en planteront avec plaisir au jour fixé pour cette fin et protégeront ensuite toutes les plantations qui auront été faites en cette occasion.

“ Les instituteurs devront faire un choix judicieux des arbres, arbrisseaux, etc., qui devront être plantés, et veilleront à ce que ces plantations soient disposées de manière à rendre l'école aussi agréable à l'œil que la résidence particulière la mieux entretenue.”

Je vous envoie, pour l'usage de votre bureau, un exemplaire du *Sylviculteur Canadien*.

Espérant que vous ferez votre possible pour répondre promptement à l'appel que je vous adresse par la présente circulaire, je vous

prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

GADÉON OUMËT

Surintendant de l'Instruction publique.

P.S.—MM. les Commissaires recevront plusieurs copies de cette circulaire qu'ils voudront bien faire distribuer immédiatement à leurs instituteurs ou institutrices par leur secrétaire-trésorier.

Petit cours d'économie politique

14^{ème} Leçon

LE PARLEMENT PROVINCIAL

II

L'Assemblée législative

(Suite)

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Nous venons de voir le rôle que l'Assemblée législative a joué de 1791 à 1867, jetons un rapide regard sur sa composition actuelle et sur les pouvoirs dont elle est revêtue.

L'Assemblée législative de Québec se compose de soixante-treize membres qui sont élus pour représenter les soixante-treize divisions ou districts électoraux de la province de Québec. (1) Les députés ou membres sont élus par les électeurs aux élections provinciales; ils reçoivent un mandat pour une période de cinq années, que l'on appelle *parlement*.

(1) En 1889, notre province ne comptait que 65 comtés. Ce nombre fut porté à 73 cette année-là, par un Acte de la Législature. Les nouveaux comtés sont : Saint-Sauveur, Matane, Lac St-Jean, Arthabaska, Wolfe, Montréal No. 4. Montréal No. 5, Montréal No. 6.

Qui est électeur aux élections provinciales?

Voici les qualifications exigées pour être inscrit sur la liste électorale, telles que l'exigent les Statuts Refondus :

“ 173. Sont inscrites sur la liste des électeurs, les personnes suivantes et nulles autres, qui sont du sexe masculin, qui ont vingt-et-un ans révolus, sont sujets de Sa Majesté, par naissance ou par naturalisation et ne sont frappées d'aucune incapacité légale, savoir :

1o Les propriétaires ou occupants de bonne foi, de biens-fonds estimés, d'après le rôle d'évaluation en vigueur, au montant de trois cents piastres au moins en valeur réelle, dans une municipalité de cité, qui a droit d'élire un ou plusieurs députés à l'Assemblée législative, ou de deux cents piastres en valeur réelle ou de vingt piastres en valeur annuelle dans toute autre municipalité.

2o Les locataires de bonne foi, payant pour des biens-fonds un loyer annuel d'au moins trente piastres, dans une municipalité de cité, qui a droit d'élire un ou plusieurs députés à l'Assemblée législative, ou d'au moins vingt piastres, dans toute autre municipalité ; pourvu que ces biens soient estimés en valeur réelle, d'après tel rôle d'évaluation, à trois cents piastres au moins, dans une municipalité de cité ayant droit d'élire un ou plusieurs députés à l'Assemblée législative, ou à deux cents piastres dans toute autre municipalité ;

3. Les instituteurs enseignant dans une institution placée sous le contrôle des commissaires ou des syndics d'écoles ;

4. Les anciens cultivateurs ou propriétaires, connus généralement sous le nom de “ rentiers ” qui retirent, à raison de donation, vente ou autrement, une rente en argent ou en nature, d'une valeur d'au moins cent piastres, en y comprenant la valeur du logement et de toute autre chose appréciable en argent ;

5. Les fils de cultivateurs qui travaillent depuis un an sur la terre paternelle, si cette terre est d'une valeur suffisante, étant

également partagée entre eux comme co-propriétaires, pour leur donner le droit de voter en vertu de la présente loi,—ou encore qui travaillent sur la terre de leur mère depuis le même temps.

S'il y a plus d'un fils, ils sont tous inscrits en autant que la valeur de la propriété le permet, les plus âgés étant inscrits les premiers.

6. Les fils de propriétaires d'immeubles, demeurant avec leur père ou leur mère, tels fils et tels immeubles se trouvant, et l'inscription se faisant, dans des conditions susdites ;

7. Les pêcheurs domiciliés dans le district électoral et propriétaires ou occupants d'immeubles et propriétaires de bateaux, filets, seines et engins de pêche, dans ce district ou cette partie de district électoral, ou d'une ou plusieurs parts dans un navire enregistré qui, réunis, ont une valeur réelle d'au moins cent cinquante piastres ;

8. Les fils de cultivateurs exercent les droits ci-dessus, quand même le père ou la mère ne serait que locataire ou occupant d'une terre ;

Ils les exercent de la même manière que s'ils étaient fils de propriétaire, avec cette différence, toutefois, que c'est la valeur annuelle de la terre qui sert de base au cens électoral, comme dans le cas, *mutatis mutandis*, des paragraphes 1 et 2 du présent article.

9. L'absence temporaire de la terre ou de l'établissement du père ou de la mère pendant six mois en tout dans l'année, ou l'absence comme “ étudiant ” ne prive pas le fils de l'exercice des franchises électorales ci-dessus conférées ”

Les listes électorales pour les élections provinciales sont faites par les municipalités.

Citons la loi—Statuts Refondus :

“ 177 Chaque année, du premier au quinze du mois de mars, le secrétaire-trésorier de toute municipalité doit faire en double une

liste alphabétique de toutes les personnes qui, d'après le rôle d'évaluation alors en vigueur dans la municipalité pour les fins municipales, paraissent être électeurs, soit à cause des immeubles qu'ils possèdent ou qu'ils occupent de quelque manière que ce soit, dans les limites de la municipalité, soit parce qu'ils ont le cens électoral requis au terme de l'article 173.

“Néanmoins, dans le comté de Gaspé et dans celui de Bonaventure, le secrétaire-trésorier de chaque municipalité doit faire, en double, tous les ans, du premier au quinze du mois de juillet, cette liste des électeurs.”

Aussitôt que le secrétaire a fait la liste des électeurs de la municipalité, il en atteste l'exactitude en prêtant devant un juge de paix et en annexant à la liste elle-même le serment suivant :

“Je.....A. B.....jure qu'au meilleur de ma connaissance et croyance la liste des électeurs ci-dessus est correcte et que rien n'y a été inséré ou omis indûment ou frauduleusement. Ainsi que Dieu me soit en aide.”

Le jour même qu'il prête ce serment, le secrétaire doit donner et publier un avis public dans lequel il annonce que la liste des électeurs a été préparée suivant la loi et qu'un double en est déposé à son bureau.

Cet avis est donné et publié de la même manière que le sont les avis municipaux.

Le secrétaire-trésorier doit tenir les listes à la disposition du public du premier au seize mars de chaque année. Durant cette période, ceux qui ont le droit d'être électeur et ne sont pas inscrits sur les listes doivent réclamer auprès de l'officier municipal qui est obligé, en conscience et en loi, de se rendre à leur demande.

Voilà donc tous les citoyens, qualifiés par la loi, inscrits sur les listes électorales. Arrive une élection. Quel est le devoir de ces électeurs ?

—Choisir, pour la circonscription électorale

à laquelle ils appartiennent, un candidat honnête, instruit suffisamment et véritablement patriote. Bien s'assurer que ce candidat, s'il est élu, suivra toujours, en Chambre, la grande voie du devoir et de la conscience. Qu'il ne s'incorporera pas à un parti politique d'une manière indissoluble, de telle sorte qu'il supporte un gouvernement envers et contre tout, qu'il ferme les yeux sur les fautes que son parti pourrait commettre, en un mot qu'il soit plutôt *un esclave* que le représentant d'un peuple libre et fier.

Durant les élections, un électeur digne de ce nom se conduira sagement. Il se gardera bien d'user de ces moyens honteux que l'on qualifie du nom de *corruption*. Nos SS. les évêques ont tracé le devoir de chacun sur ce sujet. Obéissons à cette grande voix.

Si tous les Canadiens-français agissaient ainsi, ils éviteraient bien des hontes et assureraient à leur patrie une glorieuse destinée.

Dans notre prochaine leçon nous parlerons des *Pouvoirs de l'Assemblée législative*.

C.-J. MAGNAN.

Mission de l'instituteur

(Pour l'Enseignement primaire)

La classe est le champ où l'instituteur exerce pratiquement sa sphère d'action. C'est là qu'il doit étudier le caractère, les aptitudes, les talents de ses élèves et s'efforcer à se rendre le plus possible utile à chacun d'eux. Sa tâche est grande, noble et patriotique. L'Église et l'État le chargent de leur former des hommes chrétiens, probes et capables de remplir une charge quelconque dans la société.

S'il connaît son devoir, s'il comprend l'étendue de la responsabilité qui pèse sur ses épaules, il ne négligera rien pour mettre en pratique tous les enseignements qu'il a reçus à l'école normale. Les enfants qu'on lui confiera seront de talents et de capacités divers.

Les uns dociles, studieux, les autres dissipés, paresseux, impolis. Les premiers profiteront des leçons de leur maître, les seconds ne lui causeront que des désagréments.

Le maître habile doit concentrer toute son énergie, son savoir-faire sur ses élèves les moins disposés et les moins doués, afin de les faire profiter le plus possible de son enseignement; il s'efforcera de les corriger de leurs défauts et par des conseils habiles, des leçons intéressantes, leur faire aimer l'étude. Il arrive souvent que des élèves incorrigibles s'amendent sous la conduite d'un instituteur qui leur montre de l'intérêt, qui les traite avec bonté et douceur. Quelquefois les jeunes instituteurs ne comprennent pas cette grave question et punissent sans merci les jeunes délinquants. Cela les irrite, ils se liguent contre leur maître, lui font des misères, perdent leur temps à l'école et en sortent presque aussi ignorants qu'ils y étaient entrés. La première chose que l'instituteur doit étudier chez ses élèves, c'est le caractère et l'éducation domestique.

Il trouvera des sujets très bien doués qui ont été élevés dans un milieu laissant à désirer. Le langage, les expressions, les manières, tout est commun, vulgaire. Bien souvent ces enfants sont bons et dans leur poitrine bat un cœur noble et généreux. Il faut donc les cultiver, leur faire perdre leurs mauvaises habitudes, leur faire aimer l'étude par des leçons attrayantes, par des marques de bonté de toutes sortes. On a souvent vu des hommes éminents sortir de la classe ouvrière et qui sans l'intelligent concours de leur instituteur seraient toujours restés porteurs de la pelle et du pic.

Ainsi, mes chers amis, tâchez de discerner parmi vos élèves ceux qui ont des aptitudes pour telle ou telle occupation; ne rebutez pas ceux qui sont déshérités par la nature. Tâchez de polir l'éducation de ceux qui n'ont pas l'avantage de la recevoir dans la famille.

De cette manière, vous remplirez les devoirs de votre état et justifierez les espérances que l'Église et la patrie fondent sur vous.

—————

**Quatre-vingt-quatorzième conférence
de l'Association des Instituteurs de
la circonscription de l'école nor-
male Jacques Cartier, Mont-
réal, tenue le 26 janvier
1862**

—————

PRÉSIDENCE DE M. F.-X. BOILEAU

—————

Étaient présents : M. H. Desrochers, Ptre., Assistant-Principal de l'école normale J.-C. ; M. W. Lalonde eccl. ; M. U.-E. Archambault, Surintendant local ; MM. F.-X.-P. Demers, L.-A. Primeau, L.-P. O'Donoghue, A. Lafond, J.-H. Bergeron, A. Allaire, A. Brisebois, N. Belisle, C.-E. O'Ryan, C. Leblanc, G. Fame-lart, R. de la Cueva, E.-C. Thibault, J.-B. Pâquet, I. Nadon, N. Nolin, W.-H. Tétrault, A. Chatigny, F. Vien, J.-E. Bernier, L. de Bellefeuille, B. Meloche, J. Menard, A. Cléroux, L. Jasmin, J. Pagé, F. Letonturier, J. McCullen, W. Smith, E. Ducharme, N. Latrémouille, M. Tremblay, Ls. Doré, J.-A. Corcoran, G. Robillard, H. Rondeau, M. Guérin, J.-S. Teasdale. E.-A. Desroches, J. Hogan, J.-A. Finn, Nap. Brisebois et les élèves-maîtres de l'école normale.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière conférence.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. l'abbé Verreau, principal de l'école normale, dans laquelle ce dernier exprime à la conférence le regret qu'il éprouve de ne pouvoir, pour cause de maladie, en suivre les débats. M. l'abbé Verreau, dans sa lettre, ajoute le conseil suivant, qui devra sans doute attirer l'attention de ceux qui particulièrement dirigent la conférence : " Si j'avais été présent, dit-il, j'aurais demandé

avec instance que l'on conserve à l'étude et à la discussion des sujets pédagogiques le plus de temps possible. Tout l'avenir de l'enseignement et celui des instituteurs se trouvent dans ce travail, fait privément d'abord, et collectivement ensuite."

Avis de motion, motions

L'assemblée étant d'abord appelée à se prononcer sur les différents avis de motion donnés à la dernière conférence, M. le Président donne aussitôt lecture des minutes de la dernière réunion du Conseil d'administration concernant ces avis de motion (voir procès-verbal de la 93^{ème} réunion du Conseil d'administration.)

Après quelque discussion, M. L.-A. Primeau retire son avis de motion.

Puis M.-W. Tétrault propose, appuyé par M. I. Nadon, que, vu les faibles ressources de l'Association, la somme de cinq piastres seulement soit allouée au secrétaire pour chaque conférence.

Adopté.

M. G. Famclart retire son avis de motion et propose le suivant :

Qu'à la prochaine conférence il proposera que la constitution de cette association, ainsi que les règlements qui la concernent, soient révisés ou amendés.

M. G. Robillard dit qu'à la dernière conférence, il a proposé qu'une requête soit adressée au Conseil de l'Instruction publique, et demande à M. le Président, ce qu'on a fait à ce sujet. M. le Président répond que rien n'a encore été fait à ce sujet; mais que c'est son désir que l'on s'occupe de cette question et suggère à l'assemblée de nommer immédiatement un comité à cet effet.

Il est alors proposé par M. F.-X.-P. Demers, appuyé par M. W. Tétrault, qu'un comité formé de MM. I. Nadon, G. Famclart et G. Robillard, soit nommé pour rédiger le

plus tôt possible une requête en rapport avec la motion de M. G. Robillard.

Adopté.

Sujet de discussion :

Le travail de l'élève à l'école.—Dangers à éviter; tel que surmenage, etc.—Ce que doit être ce travail pour qu'il soit le plus profitable au développement complet de l'élève.

M. A. Chatigny ouvre la discussion en faisant part à ses confrères d'un travail dont il donne lecture.

M. Chatigny est un vieil instituteur qui joint à son expérience d'éducateur de la jeunesse, une science non moins solide en pédagogie. Aussi son travail ne pouvait manquer d'intéresser l'assemblée, qui était désireuse d'entendre le conférencier s'exprimer sur un sujet qui s'impose à notre plus sérieuse attention.

M. Chatigny, après avoir exprimé quelques principes généraux sur le travail, parle du *surmenage intellectuel* dans nos écoles, comme d'une chose qu'il déplore beaucoup à cause de ses conséquences désastreuses, et contre laquelle il proteste.

Les causes dont dépend ce triste état de choses sont au nombre de trois, dit-il, savoir :

- 1o Un programme d'études surchargé.
- 2o Des heures de classe trop longues.
- 3o Des leçons et des devoirs trop longs et trop nombreux.

Ces causes produisent inévitablement chez l'élève un surmenage qui ne peut lui être que fatal sous tous les rapports.

Des hommes éminents de l'Europe et aussi du Canada se récrient contre ce même vice. Quant à nous, il nous faut encore crier, et peut être crier longtemps avant de faire disparaître cette plaie de nos écoles.

M. le conférencier termine en disant que si on ne peut rien contre le programme des études primaires que l'on nous impose toujours sans jamais daigner nous consulter,

nous pourtant les seuls gens du métier ; que si on ne peut rendre plus courtes les heures de classe, au moins sachons donner les leçons et les devoirs aussi courts que possible, de façon aussi que le tout soit accompagné d'explications claires et suffisantes, et proportionné toujours à la capacité moyenne des élèves. En cela, nous aurons fait notre part en attendant que les autres fassent la leur.

M. le Président félicite M. Chatigny de l'excellent travail dont il vient de nous faire part, et ajoute qu'il a eu déjà occasion d'exprimer certaines idées qu'il est heureux de voir partager par M. Chatigny ; savoir : que l'instituteur n'est point consulté par les autorités quand il s'agit de questions scolaires ; que les instituteurs devraient être représentés au Conseil de l'Instruction publique par au moins un d'entre eux. C'est là pourtant une question importante et pour nous et pour le progrès de l'éducation. C'est là une bonne réforme que nous devons nous efforcer d'obtenir bientôt. Puis, M. le Président invite tous les membres à donner suite à la discussion.

M. Famelart reproche à M. Chatigny de s'être tenu trop dans les généralités, de n'avoir pas précisé, par exemple, ce en quoi le programme est surchargé, M. Chatigny se contente d'exposer le mal seulement, sans en indiquer le remède. Pour moi, je ne vois rien à retrancher dans le programme des études primaires. Pour le moment, je ne veux pas en dire plus sur ce sujet, et je me réserve la liberté d'exprimer toute ma pensée à une prochaine séance.

M. Robillard dit que dans les écoles de campagne, fréquentées par des filles surtout, il verrait avec plaisir disparaître du programme certaines matières, telles que le dessin, l'agriculture, et le temps consacré à ces matières employé à d'autres plus importantes pour de jeunes personnes.

M. Chatigny ajoute à ce qu'il a déjà dit

que l'élève a tant de choses à faire à l'école, qu'il n'a pas le temps de se rendre compte de ce qu'il fait. Il étudie à la vapeur, c'est le mode d'action de nos jours.

On enseigne la lecture, dit-il, mais l'élève lit mal, parce qu'il ne comprend pas ce qu'il lit ; on lui enseigne la grammaire, mais il ne comprendra jamais le génie de notre langue, et cela principalement parce que le temps manque pour exécuter à la lettre un programme surchargé.

M. Tétrault constate lui aussi que le surmenage intellectuel existe dans nos écoles et pour obvier à cet état de choses, il suggère d'enseigner oralement tout ce qui peut s'enseigner ainsi, telles que l'histoire, la géographie, la grammaire, etc. ; puis de donner des devoirs courts et bien choisis ; il est persuadé que cela diminuera de beaucoup le fardeau de l'élève.

M. de la Cueva et quelques autres reconnaissent le mal dont on se plaint, et demandent des modifications dans le programme des écoles primaires.

M. U.-E. Archambault, appelé à dire quelques mots, s'exprime à peu près ainsi :

Je distingue d'abord les matières qui sont de notre ressort de celles qui ne le sont pas.

Les programmes d'études ne sont pas de notre ressort. On n'y peut rien. D'un autre côté, le programme des écoles primaires est-il vraiment surchargé ainsi qu'on le prétend ?... Au Conseil de l'Instruction publique, un comité a été chargé, il n'y a pas bien longtemps, d'étudier cette question. Mgr Bégin, homme éminemment instruit et qui possède une grande expérience dans l'enseignement, faisait partie de ce comité. Le résultat a été que le programme n'était pas surchargé, mais que la manière d'enseigner était défectueuse et laissait à désirer en certains endroits. Puisque ce surmenage, si surmenage il y a, dépend de nous, appliquons-nous à enseigner de manière à ne pas fatiguer l'élève. Quant

aux heures de classe, elles ne sont pas trop longues, et je citerai ce précepte hygiénique bien connu, que chaque jour doit se répartir comme suit : huit heures de travail, huit heures de repos et huit heures de sommeil. Or, nos élèves ne travaillent pas au-delà de ce que cette loi prescrit. Encore une fois, si le programme est jugé convenable, et s'il ne dépend pas de nous de rendre plus longues ou plus courtes les heures de classe, faisons en sorte que notre enseignement soit tel que toutes plaintes cessent à ce sujet.

M. le Président félicite tous ceux qui se sont exprimés sur le sujet et demande qu'on le discute encore à la prochaine séance.

Il est alors suggéré par un membre de modifier le sujet de discussion en le corrigeant comme suit : *Réformes à apporter dans l'enseignement primaire pour obvier au surmenage intellectuel chez les élèves.*— Adopté.

MM. Tétrault, de la Cueva, Fanelart s'inscrivent pour la discussion.

Et la séance est levée.

NAR. BRUSENOIS, Sec.

Notes astronomiques

Nos étoiles du soir sont maintenant Vénus, Saturne et Neptune. La première se couchera à huit heures le quinze mai

Uranus a été très intéressante à observer dans les douze premiers jours de mars. Saturne était vers onze heures à 2' de la constellation de la Vierge, ou à peu près à mi-distance de la première étoile qui forme le groupe de la Lyre, c'est-à-dire *Epsilon*.

Bien que le ciel fût un peu nuageux, on pouvait très bien les voir l'une près de l'autre. Le soir suivant elles n'étaient qu'à 1° de distance, mais on ne pouvait les voir à cause des nuages.

On n'a pu les voir bien distinctement avant

le 21 et alors elles étaient éloignées l'une de l'autre de la moitié de la distance qui sépare Mizar et Alcor du Capricorne. C'était la seconde conjonction entre ces deux étoiles cette année. Il y en aura une troisième en octobre, mais personne ne la verra ; de plus, elles ne seront pas aussi près l'une de l'autre que la dernière fois.

Plus on se lève matin, le mieux on peut voir Uranus parce qu'il est plus près de Lambda. Il se trouve au nord-ouest de cette étoile, et c'est le point le plus brillant que votre lunette puisse vous offrir dans cette région, excepté Lambda elle-même.

Quand il est près du méridien, on peut le distinguer à l'œil nu.

Saturne est près de Béta dans la constellation de la Vierge. Elle se meut vers la droite parmi les étoiles comme Uranus.

Si vous pouvez vous procurer un télescope, même de faible rapprochement, braquez-le vers Saturne et vous en verrez les anneaux. (Nous avons eu l'avantage de voir les anneaux de Saturne chez notre jeune ami, M. Roy.)

Vénus est maintenant notre plus belle étoile du soir.

Depuis huit, neuf et dix heures, elle brille de la plus vive splendeur. Il n'est personne qui n'admire cette brillante planète dans le firmament.

(Une partie de cet article a été traduit de l'*Educational Review*.)

HISTOIRE SAINTÉ

VIIIÈME LEÇON

Le déluge

(Suite)

Noé était un serviteur fidèle de son Dieu. Il suivait scrupuleusement toutes les pratiques qui lui avaient été enseignées par ses

ancêtres et était au fait de toutes les traditions que ceux-ci lui avaient transmises.

Comme Dieu voulait punir les hommes et néanmoins conserver la race humaine, il le choisit pour en être le chef. Or, un jour Dieu dit à son serviteur : Parce que tu m'as toujours été fidèle, je veux faire alliance avec toi.

Je me suis repenti d'avoir créé le monde, mais puisque je trouve en toi un homme qui a toujours marché dans la bonne voie, je t'épargnerai ainsi que toute ta famille. Il lui ordonna de construire une arche, c'est-à-dire un bâtiment propre à voguer sur les eaux. Il lui en donna la description de la manière suivante : " Faites une arche de cyprès; vous la partagerez en petites cellules et vous l'enduirez de bitume en dedans et en dehors. Elle aura trois cents coudées de long sur cinquante de large et trente de hauteur." (1) Noé avait trois cents trente ans quand il commença ce gigantesque travail et mit cent ans à l'exécuter.

Il suivit exactement les ordres du Seigneur. Tous ses amis et ses proches le raillaient et s'en moquaient, le traitaient de visionnaire. Le serviteur de Dieu ne s'occupa en rien de leur critique.

Quand tout fut terminé, il y enferma, d'après l'ordre de Dieu, deux animaux de chaque espèce, pour lesquels il avait construit des compartiments spéciaux, comme nous l'avons vu.

Alors il reçut l'ordre de rentrer dans l'arche et d'en fermer l'ouverture qui se trouvait à la partie supérieure; huit personnes y entrèrent : Noé, sa femme, ses trois fils Sem, Cham et Japhet et leurs femmes.

Une pluie torrentielle commença à tomber sur la terre.

Pendant les premiers jours on ne vit rien d'extraordinaire dans cette pluie continue,

mais les rivières se mirent à déborder, l'eau s'étendit dans les vallées; les gens et les animaux envahirent les coteaux, les collines, les montagnes, l'eau montait toujours et la pluie ne cessait pas.

La terreur s'empara alors de tout le monde; les femmes serraient leurs enfants entre leurs bras et s'accrochaient aux branches des arbres, aux morceaux de bois qui se présentaient à elles; mais l'eau montait toujours et à la fin, tout ce qu'il y avait de vivant sur la terre fut détruit par le déluge; excepté ce que contenait l'arche, qui voguait lentement sur les eaux.

Pendant quarante jours et quarante nuits la pluie continua d'inonder la terre et l'eau s'éleva à quinze coudées au-dessus de la plus haute montagne.

Voilà, mes enfants, comment le bon Dieu a voulu punir les hommes de leurs mauvaises actions.

EXPLICATIONS

M.—Qu'était Noé ?

E.—C'était un fidèle serviteur de Dieu qui avait échappé à la corruption de son siècle.

M.—Qu'est-ce que Dieu lui ordonna.

E.—A l'âge de trois cents ans Noé eut une vision du Seigneur qui lui déclara qu'il voulait faire alliance avec lui et lui ordonna de construire une arche, dont la description est donnée dans la leçon précédente.

M.—Combien Noé mit-il de temps à construire son arche ?

E.—Cent ans.

M.—Que fit-il quand elle fut terminée ?

E.—Sur l'ordre de Dieu il y enferma deux animaux de chaque espèce, y entra lui-même avec sa femme, ses trois fils et leurs femmes; en tout huit personnes.

M.—Qu'arriva-t-il alors ?

E.—La pluie tomba par torrents sur la terre pendant quarante jours et quarante nuits et l'eau s'éleva à quinze coudées au-

(1) *Coudée*, partie du bras depuis le coude jusqu'à l'extrémité du doigt du milieu.

dessus de la plus haute montagne et tout être vivant sur la terre périt.

M.—Qu'arriva-t-il de l'arche ?

E.— Elle s'éleva lentement, se balançant sur les eaux, et tout ce qu'elle contenait resta sain et sauf.

(à suivre.)

PARTIE PRATIQUE

I

DICTÉES

LA MARÉE

La lune attire et laisse redescendre deux fois par jour les eaux de l'Océan. Ce phénomène qui soulève et abaisse tour à tour les eaux sur les côtes se nomme *la marée*. A la marée montante, les eaux de la mer envahissent les plages, c'est le flux. Quelques heures plus tard, elles se retirent, c'est le reflux ou marée descendante.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

L'Océan: l'ensemble de toutes les eaux qui couvrent une grande partie du globe ; — pour nous Canadiens, nous entendons par *l'Océan*, l'Océan Atlantique et l'Océan Pacifique : Halifax est sur l'Océan Atlantique. = *Un phénomène* : une chose extraordinaire, surprenante, et cependant toute naturelle. = *La marée* : on donne encore ce nom au poisson de mer frais. — Une marchande de *marée*, l'odeur de *marée*. = *Envahissent* : s'avancent sur les plages, les recouvrent ; — se dit, en parlant des armées, quand elles s'avancent en pays ennemi, s'y établissent par force ; *invasion*. = *Les plages* : les côtes presque plates, qui s'enfoncent très doucement sous les eaux.

EXERCICES

Relever la dictée : indiquer par un chiffre le nombre de syllabes composant chacun des mots. = Relever les mots renfermant la lettre *e* ; — indiquer si cet *e* est muet, fermé, ouvert.

ORTHOGRAPHE D'USAGE (à copier). — On met un accent circonflexe sur *a* dans *pâte, lâche, châte, crâne, mât, âne, plâtre, château* ; — sur *o* dans *côte, dôme, apôtre, le vôtre, hôpital* ; — sur *i* dans *gîte, abîme, chaîne, maître, aîné* ; — sur *e* dans *tête, même, chêne, hêtre, bête, fête, tempête* ; — sur *u* dans *flûte, brûlure, voûte*.

LE MOQUEUR

Un *moqueur* est presque toujours un *lâche*. Le bien, le mal, tout lui est bon pourvu qu'il *pique, égratigne* ici ou là. Il attaque de préférence ce qui est grand, non parce qu'il est brave, mais parce que, petit comme il est, il n'a point à craindre que le grand s'abaisse jusqu'à se retourner contre lui. Il fait comme le moucheron qui fuit l'araignée, mais sonne volontiers *la charge* contre l'éléphant, car il sait bien que, si jamais l'éléphant écrase un moucheron, c'est sans le vouloir.

EXERCICES

Faire lire la dictée en prenant pour titre *les moqueurs, les moqueuses* ; — signaler tous les mots qui changent de forme. = Donner une autre forme de tous les mots variables (*un fait une, moqueur peut prendre s, fait au féminin moqueuse, est verbe être fait suiv, es, sommes, etc.*) = Chercher et copier cinq mots renfermant une voyelle longue, une voyelle brève.

ORTHOGRAPHE D'USAGE (à copier). — *Y* se prononce comme *i* simple dans *lyre, martyr, cygne, style, idylle, syllabe, myrte, pyramide* ; — il vaut deux *i* dans *crayon, rayon, pays, foyer, croyez, fuyez, essuyez, appuyez, noyer, effroyable*.

LES VITRES

Représentez-vous ce qu'étaient les maisons d'autrefois quand on ne connaissait pas le verre à vitre, ou quand il coûtait si cher qu'on pouvait à peine en mettre aux *fenêtres* des églises et des palais. On arrivait, à la *rigueur*, à s'en passer dans les pays très chauds; mais dans nos climats, et surtout l'hiver, il fallait ou souffrir toutes les *intempéries*, ou renoncer à voir clair; les *volets* pleins qui fermaient les ouvertures *interceptaient* toute lumière. On essaya plus tard de petits carreaux de toile, de *parchemin*, de corne, de papier huilé, mais ces vitres *primitives* ne laissaient *filtrer* qu'un jour pâle et douteux, donnant à l'intérieur le plus triste aspect.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Fenêtres : on confond sous ce nom l'ouverture, la *baie*, et le cadre vitré qui la ferme; — on nomme *verrières* les grandes fenêtres garnies de verres, de *vitreaux* peints. — Qu'est-ce qu'un *vitrage*, une *vitrine*? = *Les intempéries* : les écarts de température, les variations du temps, le chaud, le froid, la pluie. = *Les volets* : le volet est le panneau qui ferme la fenêtre en dedans, le *contrevent* la ferme en dehors. — Qu'appelle-t-on *persiennes*, *jalousies*? = *Interceptaient* : arrêtaient, empêchaient d'entrer; — *intercepter*, c'est, absolument, arrêter au passage. = *Parchemin* : la peau de mouton, amincie, polie, sur laquelle on écrivait avant la découverte du papier. = *Primitives* : on dit qu'une chose est *primitive* lorsqu'elle est simple grossière comme tout ce que produit à ses débuts une industrie nouvelle. = *Filtrer* : passer difficilement, comme le liquide à travers un filtre.

EXERCICES

Citer plusieurs mots renfermant e fermé, e ouvert sans accent (*nez, rocher, clocher*; —

mer, fer, messe, etc.) = Relever dix mots variables (donner une autre forme), dix mots invariables; indiquer la nature de ces mots. = Copier vingt mots composés dont les diverses parties sont réunies par un trait d'union.

ORTHOGRAPHE D'USAGE. — *II* est aspirée dans : *baie, baillon, lache, haine, halle, hal-lebarde, halte, harnac, hannelon, haquet, hareng, harnais, hardiesse, héros, haricot, harpe, hêtre, harpon, hasard, hâte, hauteur, honte, harvesac, hennissement, hérisson, herse, hochet, hollandais, hoaille, hotte, hou, has-sard, hulan, hurlement.*

Placer chacun de ces mots précédé de *le* ou *la* dans une courte phrase où il sera sujet (*La baie borde le chemin, etc.*)

III

DICTÉE

PHOSPHORESCENCE DE LA MER

Parmi les lumières qui *sont venues* quelquefois changer l'aspect de la nuit, nulle ne m'a paru plus imposante et plus *grandiose* que la *phosphorescence* de la mer. Certaines nuits, aussi loin que pouvait s'étendre la vue, les ondes étaient *embrasées*, et les flots, *déferlant* sur les grèves, semblaient les *ceindre* d'une bordure lumineuse. Au sommet de toutes les vagues s'étaient allumés de longs rubans de feu, découpés comme des dentelles, et qu'on aurait *crus ornés* de diamants; et sous ces crêtes, lorsqu'elles s'étaient recourbées *en volutes*, on apercevait de longs éclairs de pourpre; chaque vague ressemblait à une cataracte de *nacre* liquide brillant de mille feux. Lorsque nous étions montés sur une barque, les rames faisaient jaillir sous leur choc des gerbes de lumière, et *le sillage* se dessinait en longues traînées de feu, que je n'ai pu mieux comparer qu'à la queue des comètes. Cette merveilleuse illumination est due à des *myriades* de petits êtres qu'on n'a

découverts qu'à l'aide de microscope. À certaines époques, ces *infusoires*, qui ont acquis la propriété phosphorescente, se reproduisent en quantités si innombrables que, dans une goutte d'eau, de patients chercheurs ont pu en compter des milliers. Ces animaux ne sont pas les seuls doués de ce singulier pouvoir d'émettre de la lumière : nos *lampyres*, les *lucioles*, les *pyrophores* du Brésil, dont vous avez au moins entendu parler, jouissent de cette propriété.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

La phosphorescence : cet aspect lumineux comparable à celui du phosphore. = *Embrassés* : en feu, rouges comme la braise (de *em* et *braiser*) ; — *brasier* ? = *Déferlant* : (de *de* et *ferler*, plier les voiles) se déployant, s'étalant. = *Les ceindre* : les entourer, les border comme d'une ceinture. = *Cras ornés* ; *ornés* qualifie le complément direct, mais n'exerce aucune influence sur le participe *cras*, qui s'accorde suivant la règle générale. = *En volutes* : en enroulements semblables à ces ornements d'architecture qu'on nomme *volutés*. = *Le sillage* : la trace passagère laissée dans l'eau par un bâtiment en marche. = *Myriade* : absolument un nombre de 10,000 (*myriomètre*, *myriagramme*), et par extension, dans le langage ordinaire, une quantité innombrable. = *Infusoires* : des animaux infiniment petits, ainsi nommés parce qu'on les a découverts tout d'abord dans des *infusions* végétales ou animales. = *Lampyres* : le nom scientifique des vers luisants ; — *lucioles* : s'applique aux vers luisants des pays méridionaux ; — les *pyrophores* (absolument *porte-feux*) sont des scarabées dont les élytres offrent des points lumineux.

Exercices de Rédaction

LETTRES

1^o Ecrire à un ami pour le prier de vous prêter quelques livres.

SOMMAIRE : — Par suite d'un accident ou d'une indisposition, vous êtes retenu au lit. — Néanmoins, cela ne vous empêche pas de lire. — Demandez certains livres. — Allusion au bonheur des camarades qui peuvent jouer et courir.

DÉVELOPPEMENT

Roberval, 1 mai 1892.

Mon cher Lucien,

Avant-hier, en jouant à saute-mouton avec Paul et Emile, je suis tombé si maladroitement que mon pied gauche s'est trouvé engagé sous moi, et me voilà avec une foulure qui m'oblige à garder le lit ou tout au moins la chambre pendant quelques jours.

C'est une grande peine pour moi, et je ne puis m'empêcher de soupirer lorsque j'entends les voix joyeuses des camarades sur la place ou dans le pré voisin. Qu'ils sont heureux !

La seule occupation qui me soit permise, c'est la lecture. J'ai épuisé depuis longtemps tous les livres de ma petite bibliothèque ; tu en as quelques-uns remplis de belles gravures ; je désirerais les lire : apporte-les-moi, je te prie, en venant voir ton ami, prisonnier dans sa chambrette. LÉON.

2^o Lettre à un acheteur pour le prier d'enlever la paille qu'on lui a vendue. Réclamer également le montant sur lequel on compte pour remplir un engagement.

DÉVELOPPEMENT

St-Jérôme, 5 décembre 1892.

Monsieur,

Mon père, se trouvant très occupé en ce moment par les travaux de battage, me charge de vous écrire.

Il vous prie, Monsieur, de vouloir bien faire enlever, le plus tôt possible, 15 à 20 bottes de paille qu'il vous a vendues le 28

noût dernier. En d'autres circonstances, il se ferait un plaisir de consulter vos convenances, mais en ce moment, où l'on bat toute la récolte, il est nécessaire de dégager la grange pour atteindre toutes les gerbes.

De plus, comme il avait été convenu que vous solderiez le prix de cette paille en venant la chercher, le 3 septembre, mon père, comptant sur cet argent, a pris des engagements qu'il tient à remplir. Il s'attend donc à en recevoir le montant lorsque vous viendrez.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

THOMAS.

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES

1° Un cultivateur a 9 vaches valant chacune en moyenne \$45.30 ; 3 chevaux dont la valeur de chacun dépasse de \$54.70 celle d'une vache : 36 moutons à \$3.50 chacun, 5 pores évalués chacun à \$8.50 ; 9 veaux à \$5.60 chacun ; 3 paires de bœufs dont chacune vaut \$75. La basse-cour vaut \$65. Que vaut tout le bétail de ce cultivateur ?

Solution :

\$45.30 × 9 \$ 407.70

Chaque cheval vaut :

(\$45.30 + \$54.70) = \$100.

Les trois chevaux valent :

\$100 × 3 = \$ 300.00

36 moutons à \$3.50 = 126.00

5 pores à \$8.50 = 42.50

9 veaux à \$5.60 = 50.40

3 paires bœufs à \$75.00 = 225.00

Basse-cour 65.00

\$1,216.60

Rép. — La valeur du bétail de ce cultivateur est de \$1,216.60.

2° A quel taux faut-il placer \$8,520 pendant 3 ans et 5 mois, pour qu'elle rapporte un intérêt de \$1,746.60.

Solution :

En 3 ans et 5 mois ou 41 mois, \$8,520 ont rapporté \$1,746.60, en un mois cette somme a rapporté :

$\frac{1746.60}{41} = \$42.60.$

Et en 12 mois :

\$42.60 × 12 = \$511.20.

Si \$8,520 ont rapporté \$511.20 en un an, \$100 rapporte :

$\frac{511.20 \times 100}{8520} = 6\%.$

3° Quel capital faut-il placer à 6% pour avoir un intérêt de \$1746.60 en 3 ans et 5 mois ?

Solution :

Comme dans le cas précédent, l'intérêt de \$1746.60 en 3 ans et 5 mois ou 41 mois donnerait :

$\frac{1746.60}{41} = \$42.60$ par mois

ou \$42.60 × 12 par année = \$511.20.

Par conséquent, le capital demandé sera :

$\frac{511.20 \times 100}{6} = \$8520.$ — Rép.

4° A quel taux faut-il placer \$2,500 pour que cette somme rapporte par an \$137.50 ?

Solution :

Le taux sera de :

$\frac{137.50 \times 100}{2500} = 5\frac{1}{2}\%.$

5. Un capitaliste a placé à intérêt \$5780 à 6% qui lui ont rapporté \$1025.95. Combien de temps cette somme a-t-elle été placée ?

Solution :

Elle a été placée :

$\frac{1025.95 \times 100}{5780 \times 6} = \$ \frac{102595}{34680}$

$\frac{102595}{34680} = 2$ ans, 11 mois et 15 jours.

En effet :	
5780 en deux ans donnera :	
$(\frac{5780 \times 2}{100}) \times 2 = \dots \dots \dots$	\$ 693.60
Pour 1 mois l'intérêt sera :	
$\frac{344.80}{12} = \dots \dots \dots$	\$28.90.
Et pour 11 mois :	
$\$28.90 \times 11 = \dots \dots \dots$	317.90
Pour 15 jrs, $\frac{1}{2}$ d'un mois = $\frac{28.90}{2} =$	14.45
Preuve.....	\$1,025.90

POÉSIE

L'ANGE ET L'ENFANT

Un ange au radieux visage,
Penché sur le bord d'un berceau,
Semblait contempler son image,
Comme dans l'onde d'un ruisseau.

Charmant enfant, qui me ressembles,
Disait-il, ah ! viens avec moi ;
Viens, nous serons heureux ensemble ;
La terre est indigne de toi.

Là, jamais entière allégresse,
L'âme y souffre de ses plaisirs ;
Les airs de joie ont leur tristesse ;
Et les voluptés leurs voluptés.

La crainte est d : toutes les fêtes ;
Jamais un jour calme et serein
Du choc des vents et des tempêtes
N'a garanti le lendemain.

Eh quoi ! les chagrins, les alarmes
Viendraient flétrir ton front si pur,
Et dans l'amertume des larmes
Se terniraient tes yeux d'azur !

Non, non, dans les champs de l'espace
Avec moi tu vas t'envoler ;
La providence te fait grâce
Des jours que tu devais couler.

Que personne dans ta demeure
N'obscurcisse ses vêtements ;
Qu'on accueille ta dernière heure
Ainsi que tes premiers moments ;

Que les fronts y soient sans nuage :
Que rien n'y révèle un tombeau,
Quand on est pur comme à l'enfance
Le dernier jour est le plus beau.

Et, secouant ses blanches ailes,
L'ange à ces mots a pris l'essor
Vers les demeures éternelles !
Pauvre mère, ton fils est mort !

REBOUL (1)

PETITE REVUE

Nous détachons ce qui suit d'une correspondance publiée dans *l'Observateur de Huy* :

“ Comment alors, nous, parents, pouvons-nous ne pas désirer, que dis-je, ne pas impérieusement exiger, que l'édifice destiné à recevoir nos fils et nos filles pendant toute leur enfance, tous les jours et pendant une partie importante de la journée, satisfasse à tous les desiderata de l'hygiène et du confortable, afin que leur développement physique puisse rester en harmonie avec leur développement intellectuel et moral ?

Pourquoi ne tiendrions-nous pas à ce qu'il fasse beau dans l'école, à ce qu'il y fasse riant et gai, pour que tous s'y rendent et y demeurent avec plaisir. ”

C'est un sujet plein d'actualité au Canada.

Un nouveau diocèse vient d'être créé dans la province de Québec. Il comprendra les comtés de Vaudreuil, Soulanges, Huntingdon, Beauharnois et Chateauguay. Le siège du nouvel évêché sera fixé à Valleyfield.

Le révérend M. Emond de Montréal sera le premier évêque de Valleyfield.

(1) Jean Reboul naquit à Nîmes, le 23 janvier 1796. Ce poète s'est formé lui-même. Il était boulanger et fort bon chrétien. La gloire qu'il a acquise au milieu de l'obscurité, est la récompense de sa piété, de sa vertu et de son talent.